



Nieurlet Infos n° 5



NESTORINE s'est associée au carnaval des élèves.

CARNAVAL ENFANTIN

Vendredi 20 février, les élèves de l'école Louis et Fernande LEROY ont fêté le carnaval. Ils ont quitté leur école pour se rendre chez Pascal et Martine Grave, qui ont offert des bonbons à chaque écolier. Ensuite ils ont rejoint la salle Polyvalente pour participer au bal enfantin et déguster les crêpes et un jus fruit offerts par l'association des parents d'élèves.

CHEZ LES CATM

Cette année, c'est la section nieurlétoise présidée par Guy Mahieux qui a été choisie pour accueillir la réunion d'arrondissement à laquelle ont participé les 27 sections de l'arrondissement dunkerquois. Elle a eu lieu le 7 février. le congrès d'arrondissement se tiendra cette année à Cappelle-La-Grande le dimanche 8 mars.



LA MEDIATHEQUE est ouverte au Public depuis le mercredi 14 janvier.

Les permanences y sont assurées par la Responsable Catherine entourée de bénévoles.

Les mardis & vendredis de 15h45 à 17h30 et le mercredi de 16h à 19h.

Elle compte déjà 171 adhérents (Nieurlétois) et 4 adhérents extérieurs

Portail : mediathequenieurlet.biblixnet.com ☎ 03 21 88 02 63

VOIRIE : le gravillonnage du chemin piétonnier rue du chauffour est prévu au printemps (dès que les conditions atmosphériques le permettront).

La POSTE rappelle à chacun que la neige et le verglas peuvent rendre les trottoirs dangereux et les boîtes aux lettres inaccessibles. Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service aux clients, la Poste rappelle aux habitants **l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations**. Les boîtes aux lettres doivent également se situer à l'entrée de propriétés, c'est-à-dire en bordure de la voie ouverte à la circulation. Cette implantation les rendra plus accessibles et permettra en période d'intempérie d'éviter les accidents notamment les chutes. La poste et les facteurs remercient la population de leur compréhension.

la CPAM des Flandres accueille sur rendez-vous chaque après-midi et le jeudi toute la journée sur ses principaux sites. Vous pouvez prendre rendez-vous :

- par courriel depuis votre compte amélie.fr (rubrique "Ma Messagerie")
- par téléphone au 36 46 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs) ou au 0 800 80 80 89 (numéro vert)
- dans l'un des 16 sites d'accueil de la CPAM
- par courrier : 2 rue de la Batellerie CS 94523 59386 Dunkerque Cedex 1.

Des créneaux restent réservés à l'accueil sans rendez-vous

NIEURLET dépend de la PAROISSE NOTRE-DAME-DU-MONT

(Communes de Nieurlet, Holque, St Momelin, Watten)

Responsable : Monsieur l'Abbé Gérard Sandevor ☎ 03 21 88 20 26

Qui contacter sur NIEURLET :

Demande de célébration de mariage: vous adresser à Monsieur l'Abbé

Demande de baptême s'adresser à Mme Michèle Cottrez 6 rue Emile Duval ☎ 03 21 88 06 10

Décès : Mme Huguette Lardeur route de Booneghem ☎ 03 21 88 02 62

Mme Marcelle Deguillage 9 route de St Momelin

Mme Cécile Hennon 88 route de Booneghem ☎ 03 21 88 95 89

Demande de messe : M Jean-Marc Cottrez 6 rue Emile Duval ☎ 03 21 88 06 10

(Messes à Nieurlet toutes les 3 semaines).

Dates à retenir

6 mars : Assemblée générale RCMF à 18h30

14 mars : Assemblée générale CAJ à 18h

14 mars : Soirée (Asso. des Parents d'élèves)

18 mars : Porte ouverte à l'école de 9h à 10h30

21 mars : Ball Folk (Comité des Fêtes)

29 mars : Parcours du cœur (RCMF et le Comité des Fêtes)

6 avril : Chasse aux œufs (Comité des Fêtes)

19 avril : Loto (Asso. des Parents d'élèves)

Rappel : la commission Information et Culture est à votre disposition, si vous souhaitez faire connaître vos activités sur la commune ou faire part d'un événement.

La LEPTOSPIROSE : Un cas sur NIEURLET

La leptospirose est une maladie infectieuse provoquée par une bactérie qui peut conduire à l'insuffisance rénale, voire être mortelle dans 5 à 20% des cas.

La contamination : La bactérie se retrouve essentiellement chez les rongeurs, elle est rejetée dans le milieu extérieur par les urines et peut survivre plusieurs mois uniquement dans un milieu extérieur humide. L'homme peut contracter la maladie par contact de la peau ou des muqueuses (œil, bouche, nez.) avec les eaux et sols contaminés, même sans présence de véritables lésions (égratignures, plaies) et également par morsure.

Symptômes : L'incubation dure de 4 à 14 jours. Dans sa forme modérée, la maladie débute par une fièvre élevée ou modérée accompagnée de frissons, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires diffuses. Elle peut évoluer vers une atteinte rénale, hépatique, méningée ou pulmonaire. Dans 20% des cas, elle se complique d'un syndrome hémorragique.

Aucun signe n'est vraiment spécifique mais l'existence d'un ictère conjonctival (le fond d'œil devient jaune) et de myalgies (douleurs musculaires) est particulièrement évocatrice.

Les formes graves (ictéro-hémorragiques ou maladie de Weil) associent insuffisance rénale aiguë, atteinte neurologique (convulsions, coma) et hémorragies plus ou moins sévères (pulmonaire, digestive).

La convalescence est longue mais généralement sans séquelles. Des complications oculaires (uvéïte, kératite) tardives peuvent survenir.

Traitement : Dès l'apparition des premiers signes, consultez rapidement votre médecin. Seule une prise de sang confirmera le diagnostic. Le traitement des formes graves (ictère/jaunisse) nécessite une hospitalisation très rapide : réanimation médicale et administration d'antibiotiques diminuent le risque de complication, d'aggravation, atténuent la symptomatologie et diminuent la durée du portage rénal.

Pour la prévention : les mesures de lutte collective basées sur la dératisation, le contrôle des effluents des élevages industriels, le drainage des zones inondées ...

En France, un vaccin humain monovalent est essentiellement proposé aux travailleurs très exposés (égoutiers, éboueurs, travailleurs en extérieur). Un vaccin bivalent est très largement utilisé pour les chiens.

Conseils : Lavez soigneusement les légumes du jardin, portez des gants pour manipuler les bûches de bois. Pour celles et ceux qui sont au contact des animaux (porcheries, élevages...) portez des bottes, des gants et combinaisons de protection voire des lunettes anti-projection. En cas de plaie, lavez abondamment à l'eau potable et au savon (pendant 30 secondes), désinfectez avec une solution antiseptique, mettez un pansement imperméable.

Le Mot du Maire

La réalisation de deux parkings, route de Saint-Momelin et route de Bergues, sera entreprise en ce premier semestre 2015. Les emplacements de stationnement seront matérialisés sur ces parkings ainsi que sur ceux de la place et route de Booneghem.

Le but de ces travaux étant de permettre le stationnement réglementaire des voitures car de plus en plus fréquemment, il apparaît que des véhicules sont stationnés sur les trottoirs de telle façon que le piéton est obligé d'emprunter la voie réservée aux véhicules pour pouvoir poursuivre son chemin. Il est demandé de mettre fin à cette pratique qui génère de l'insécurité pour le piéton, qui est bien souvent une maman avec une poussette, un enfant, une personne âgée ou handicapée... Le code de la route interdit le stationnement sur le trottoir s'il empêche le passage des piétons et également dans tout endroit où la visibilité est restreinte comme à proximité des intersections.

Un arrêt simple, au contraire, est constitué par l'immobilisation limitée au temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule, le conducteur restant aux commandes ou à proximité suffisante pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer. L'application simple des règles du code de la route doit permettre le mieux vivre ensemble.

La SAS Céramiques Woestelandt

L'Établissement Public Foncier (EPF) Nord-Pas-de-Calais met en œuvre son programme pluriannuel d'intervention 2015/2019. A ce titre, une convention cadre est établie entre l'EPF et la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre).

Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle doit être passée entre l'EPF et la commune de Nieurlet, arrêtant les conditions de réalisation de l'opération "NIEURLET - ANCIENNE CARRIERE"

Lors de la réunion publique du samedi 21 février, le conseil municipal a délibéré et par 11 voix pour et 1 abstention autorise le maire à :

- missionner l'EPF,
- signer la convention opérationnelle.

L'EPF rédigera le cahier des charges, une étude de capacité sera établie, financée à hauteur de 20% par la municipalité, ensuite un comité de pilotage définira le projet de la commune.

LA MEDIATHEQUE

Ouverte en septembre 2014, le lieu d'accueil périscolaire cohabite avec la médiathèque (prêt de livres, de CD, de DVD, consultation d'internet, exposition temporaire...) ouverte le 14 janvier.

Grace au soutien financier du département et de l'état, la municipalité a fait le choix d'une rénovation, nous voulions conserver ce bâtiment typique en briques rouges. De haute qualité environnementale, HQE, 600 000€ **cout total** de l'opération, accueil périscolaire et médiathèque.

Le financement de la commune s'établit comme suit :

238 600€ pour la médiathèque et 153 103€ pour la salle d'accueil périscolaire.

- un prêt relais de 100 000€ entièrement remboursé en 2015, par le remboursement de la TVA.
- un prêt de 100 000€, accordé à la commune pour régler l'intégralité des factures, dont le remboursement est prévu en **6 annuités d'un montant de 18 417€.**

Les impôts locaux ne seront pas augmentés pour cette réalisation.

Le Maire D. MARQUIS